



L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE BRAIVES RECRUTE :

CONSEILLER EN ENVIRONNEMENT ET MOBILITE (m/f)

Définition de fonction :

Le Conseiller en environnement assume l'ensemble des missions prévues par le décret du 31 mai 2007 relatif à la participation du public en matière d'environnement (Moniteur belge du 10 juillet 2007) et de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 20 décembre 2007 portant sur l'exécution de ce décret (Moniteur belge du 27 février 2008). Il veille, à ce titre, à l'amélioration du cadre de vie, la protection de l'environnement et le développement durable.

Le Conseiller en mobilité conseille les acteurs locaux en matière de management de la mobilité.

Missions générales :

- Coordination des diverses planifications environnementales mises en place au sein de la commune
- Gestion des dossiers environnementaux en cours dans la commune et constitution d'un relais dans leur gestion transversale
- Création d'un dialogue avec la population en vue d'assurer la promotion et la mise en œuvre de toute mesure favorable à l'environnement
- Suivre la révision du Plan Communal de Mobilité et la mobilisation / sensibilisation / communication autour de la mobilité au sein de la commune

Missions spécifiques :

- Gestion des cimetières
- Gestion de l'Agenda 21 local
- Nuisances animales
- Permis d'environnement
- Gestion des radars
- Marquage au sol
- Gestion du Plan Communal de Mobilité

Connaissances - Conditions d'accès :

Disposer du titre de Conseiller en Mobilité ou de Conseiller en Environnement.

En fonction de son titre, s'engager à suivre une des formations suivantes :

- formation en environnement qui doit comporter au minimum 300 heures dans le domaine de l'environnement avec un contenu pluridisciplinaire portant sur les sciences et techniques relatives à l'environnement et une initiation d'un minimum de 30 heures aux méthodes et techniques de communication et de concertation sociale ;
- formation de Conseiller en Mobilité (16 jours) ;

Disposer d'une expérience professionnelle en environnement de cinq ans minimum ou être titulaire d'un diplôme universitaire de l'enseignement supérieur de type long.

Suivre une formation annuelle qui sera assurée par le centre permanent de formation en environnement et développement durable (CePeFEDD).

Posséder idéalement une expérience professionnelle dans une fonction similaire.

Disposer d'une expérience professionnelle au sein d'une administration publique est un plus.

Toute autre aptitude renforçant en lien avec la fonction est un atout.

Conditions de travail - Rémunération :

Contrat de travail à durée indéterminée à mi-temps pouvant évoluer vers un temps plein.

Echelle gradué spécifique B1 : 29571,20 € bruts annuels minimum (si aucune ancienneté valorisable) pécule de vacances et allocation de fin d'année.

Possibilité de reprise d'ancienneté barémique de 6 années maximum dans le secteur privé et de toutes les années effectuées dans le secteur public. 26 jours de congés par an minimum.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le site internet de la Commune de Braives ou auprès du service du personnel de la Commune (auprès de Monsieur Mathieu MONTULET, tél : 019/696.271 ou mail : mathieu.montulet@braives.be)

Si le nombre de candidatures reçues le justifie, une première sélection sur base du dossier de candidatures sera opérée. Toutes compétences ou particularités décrites par le candidat pouvant compléter cette offre d'emploi, pourront être prises en considération.

Les candidatures, accompagnées d'un CV détaillé, d'une lettre de motivation manuscrite et des pièces justificatives (copie diplôme, justification expérience, certificat de bonnes vie et mœurs et attestation d'aide à l'emploi) doivent parvenir à l'administration communale de Braives, service du personnel, rue Cornuchamp 5, 4260 Braives, pour le **3 mars 2017**.